



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent cinquante-huitième session

Rome, 4-8 décembre 2017

### Rapport de la cent soixante-neuvième session du Comité financier (6-10 novembre 2017)

#### Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2017, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions qui relèvent de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent soixante-neuvième session, le Comité:

- **adresse des recommandations spécifiques** au Conseil, sur les questions suivantes:
  - i) les contributions mises en recouvrement, que les États Membres sont invités à verser ponctuellement et dans leur intégralité (par. 8);
  - ii) les comptes vérifiés de 2016 (par. 11);
  - iii) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019 (par. 17); et
  - iv) l'approbation par le Comité de la recommandation du Directeur général relative à la nomination de M. Gianfranco Cariola au Comité de vérification de la FAO (par. 29);
- **informe** le Conseil de la décision qu'il a prise: i) d'approuver les comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2016 (par. 13);
- **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines et les questions de contrôle;
- **indique** au Conseil des initiatives de nature à améliorer son propre travail.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mv159

### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- a) **faire sienne** les recommandations du Comité financier concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, les comptes vérifiés de 2016, les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018- 2019, et la nomination d'un nouveau membre au Comité de vérification;
- b) **prendre note** de la décision du Comité relative aux comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2016;
- c) **approuve** les indications que le Comité a données au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer ses propres méthodes de travail.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +3906 5705 3719

---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	4
Suivi de la situation financière .....	5
Situation financière de l'Organisation .....	5
Comptes vérifiés – FAO 2016 .....	5
Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2016 .....	6
Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service .....	7
Questions budgétaires .....	7
Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019 .....	7
Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2016-2017 .....	8
Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements .....	8
Ressources humaines.....	9
Gestion des ressources humaines .....	9
Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités) .....	10
Contrôle.....	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes .....	10
Composition du Comité de vérification de la FAO .....	10
Mandat du Comité de vérification de la FAO .....	11
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier.....	11
Méthodes de travail du Comité financier .....	11
Questions diverses .....	12
Date et lieu de la cent soixante-dixième session.....	12
Documents communiqués pour information .....	13

## Introduction

1. Le Comité financier a soumis au Conseil le rapport ci-après, sur les travaux de sa cent soixante-neuvième session.
2. Outre le Président, M. Lupiño Lazaro Jr., étaient présents les représentants suivants des membres:
  - M. Heiner Thofern (Allemagne)
  - M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
  - M. Ryan Wilson (Australie)
  - M. Md. Mafizur Rahman (Bangladesh)
  - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
  - M. Xie Jianmin (Chine)
  - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
  - M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique)
  - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
  - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
  - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
  - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
3. Le Président a informé le Comité que:
  - M. Ryan Wilson (Australie) avait été désigné pour remplacer Mme Cathrine Stephenson durant la session;
  - M. Haitham Abdelhady (Égypte) avait été désigné pour remplacer M. Khaled M.S.H. Eltaweel pendant une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis le site internet des organes directeurs et statutaires à l'adresse:  
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent soixante-neuvième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
  - Chypre
  - Cuba
  - Espagne
  - Estonie
  - Finlande
  - France
  - Norvège
  - Pays-Bas
  - République dominicaine
  - Royaume-Uni
  - Saint-Marin
  - Suède
  - Thaïlande
  - Union européenne

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2017) (FC 169/2) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2017, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non acquittés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
7. Un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 31 octobre 2017 lui a également été présenté.
8. **Le Comité:**
- a) **s'est réjoui des informations selon lesquelles, compte tenu des calendriers de paiement passés et du niveau des liquidités du Programme ordinaire, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'à la fin de 2017;**
  - b) **bien qu'il ait noté que la situation de trésorerie était stable, a reconnu que la santé financière de l'Organisation demeurait tributaire du respect du calendrier de versement des contributions mises en recouvrement, et a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions fixées;**
  - c) **a demandé au Secrétariat de continuer à réfléchir à des moyens de favoriser le paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement;**
  - d) **a noté que, d'après les prévisions, le déficit du Fonds général devrait atteindre 900,0 millions d'USD au 31 décembre 2017 (contre 907,1 millions au 31 décembre 2016), en raison principalement d'un financement insuffisant des charges de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ, et a noté qu'il examinerait cette question plus en détail au titre d'un point de l'ordre du jour distinct, consacré au financement des obligations contractées au titre de l'AMACS;**
  - e) **s'est réjoui de l'évolution satisfaisante du taux de dépenses et du taux d'approbation du PCT et a souligné qu'il était important de continuer à maintenir le taux de dépenses à un niveau qui permette d'utiliser pleinement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
  - f) **s'est félicité des résultats globaux des portefeuilles de placements à court et long termes, ainsi que des pratiques de gestion des ressources et politiques de placement prudentes de l'Organisation, et a rappelé qu'il examinerait la question plus en détail lorsqu'il se pencherait sur le Rapport sur les placements 2017, à sa prochaine session ordinaire.**

### Comptes vérifiés – FAO 2016

9. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2016, et a assisté à une présentation, par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.

10. **Le Comité:**

- a) **a remercié le Secrétariat pour la présentation des comptes vérifiés de la FAO 2016;**
- b) **a constaté avec satisfaction que le Secrétariat et le Commissaire aux comptes avaient travaillé en étroite collaboration;**

- c) **a noté** que le Commissaire aux comptes avait réalisé la vérification dans le respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et avait émis une opinion non assortie de commentaires;
- d) **a félicité** le Commissaire aux comptes pour la qualité du rapport détaillé et **a fait siennes** les recommandations qui y figurent;
- e) **a noté** que le rapport détaillé contenait encore un nombre important d'observations au sujet de faiblesses ou de lacunes des mécanismes de contrôle interne et concernant le risque de fraude, au Siège et dans les bureaux décentralisés, et **a insisté** sur les observations et les recommandations que le Commissaire aux comptes avait formulées au sujet de l'aptitude de l'Organisation à publier une déclaration sur le contrôle interne;
- f) **a pris acte** des informations communiquées par le Secrétariat à propos des activités en cours dans le cadre de l'élaboration d'une déclaration sur le contrôle interne, y compris ses efforts visant à prendre en considération les observations et recommandations du Commissaire aux comptes à cet égard, et **s'est réjoui** du fait que le Secrétariat avait donné l'assurance que la déclaration serait jointe aux comptes vérifiés de la FAO pour 2017;
- g) **a indiqué** que les réponses détaillées de la Direction aux recommandations formulées par le Commissaire sur les comptes de 2016 figuraient dans le *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* et seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour y afférent.

11. Le Comité, prenant acte des observations et des précisions formulées par le Commissaire aux comptes et par le Secrétariat, a recommandé au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2016. Il est convenu en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin qu'il le transmette à la Conférence:

### **PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE**

Comptes vérifiés de la FAO 2016

LA CONFÉRENCE,

**Ayant examiné** le rapport de la cent cinquante-huitième session du Conseil et

**Ayant examiné** les comptes vérifiés de la FAO pour 2016 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

**Approuve** les comptes vérifiés pour 2016.

#### **Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2016**

12. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes vérifiés – Groupement d'achats du personnel de la FAO 2016* (FC 169/4) et les résultats financiers du Groupement d'achats du personnel pour cette période.

13. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations fournies par le Secrétariat concernant l'examen qui est entrepris actuellement à la suite de l'arrêt des activités du Groupement d'achats du personnel de la FAO et a pris acte du fait que les conclusions de cet examen alimenteront les réflexions au sujet de l'éventuelle adoption d'un nouveau modèle d'activité pour un futur Groupement d'achats;
- b) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir, lors des prochaines sessions du Comité, des informations sur l'examen du Groupement d'achats du personnel de la FAO et sur le financement du Fonds d'aide sociale;

- c) **a accueilli avec satisfaction** l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes;
- d) **a approuvé** les comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel de la FAO pour 2016.

### Financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service

14. Le Comité a examiné le document FC 169/5 qui présentait un bilan actualisé des récents débats menés au sein du système des Nations Unies sur la question de la gestion des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), ainsi que des mesures prises par le Secrétariat pour maîtriser les coûts du dispositif.

15. Le Comité:

- a) **a accueilli avec satisfaction** le bilan qui lui a été présenté sur les activités du Groupe de travail du Réseau Finances et budget sur l'assurance maladie après la cessation de service, notamment le bilan des échanges de vues les plus récents avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et l'Assemblée générale des Nations Unies concernant cette assurance, qui soulignait les principales conclusions de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale;
- b) **s'est félicité** du fait que le Secrétariat continuait de participer activement au Groupe de travail et **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement, à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale, soulignant qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies adoptent une approche commune;
- c) **s'est dit satisfait** des mesures prises par le Secrétariat pour limiter le coût de l'actuel régime d'assurance maladie et **a exhorté** ce dernier à ne pas relâcher ses efforts.

### Questions budgétaires

#### Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019

16. Le Comité a accueilli favorablement les *ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019* et a fait observer que ceux-ci correspondaient aux indications données et décisions adoptées par la Conférence à sa quarantième session.

17. Le Comité:

- a) **a accueilli avec satisfaction** les cadres de résultats actualisés pour les objectifs fonctionnels (*annexe web 1 du document CL 158/3*) et a recommandé de faire procéder aux nouvelles modifications suivantes:
  - déplacement de l'indicateur de performance clé 10.2.B (relatif à l'achèvement des actions correspondant aux réponses de la Direction aux évaluations) de la résultante 10.2 *Contrôle* vers la résultante 10.3 *Direction* car cela correspond mieux à la partie responsable, et ajout d'un indicateur de performance clé analogue pour la vérification des comptes;
  - indications de temps dans le libellé de l'indicateur de performance clé 10.3 B, concernant les recommandations d'audit interne en suspens depuis longtemps;
  - ajout d'un nouvel indicateur de performance clé relatif au pourcentage de postes vacants dans la catégorie du cadre organique sous la résultante 11.1, *Gestion efficiente et efficace des ressources humaines*;
- b) **a pris note** de la structure organisationnelle révisée (*annexe web 3 du document CL 158/3*) et du tableau révisé des postes inscrits au budget (*annexe web 4 du document CL 158/3*);

- c) **a recommandé** que le Conseil approuve la nouvelle répartition des crédits ouverts (montant net) entre les chapitres budgétaires, qui est présentée au tableau 2 du document CL 158/3;
- d) **a noté** que d'autres virements budgétaires pourraient avoir lieu pendant l'exercice biennal à l'occasion de l'établissement des plans de travail et du fait des efforts consentis pour adopter les modalités d'application les plus efficaces et les plus efficientes. Dans ce contexte, le Comité a rappelé que les virements à effectuer entre chapitres du budget ou à l'intérieur d'un même chapitre pour mettre en œuvre le PTB au cours de l'exercice biennal seraient traités conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier;
- e) **a pris note** du montant estimatif actualisé des ressources extrabudgétaires (CL 158/3, tableau 3) et **a encouragé** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré.

### Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2016-2017

18. Le Comité a examiné le rapport sur les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2016-2017, qui fait le point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard du montant net des crédits ouverts pour 2016-2017 et sur l'utilisation du solde non dépensé lors de l'exercice 2014-2015.

19. **Le Comité:**

- a) **a pris note** du fait que l'on prévoyait un solde non dépensé de 5 millions d'USD par rapport à l'ouverture de crédits pour 2016-2017 et que le montant définitif serait connu après la clôture des comptes de l'exercice biennal 2016-2017 et communiqué en mai 2018;
- b) **a rappelé** que les montants non dépensés (soldes) au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- c) **a pris note** des virements précédemment approuvés aux chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 découlant de l'exécution du Programme de travail et du fait que le virement au chapitre 2 n'était plus nécessaire;
- d) **a pris note** de l'utilisation faite en 2016-2017 du solde non dépensé lors de l'exercice 2014-2015;
- e) **a indiqué** qu'il **attendait avec intérêt** de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2016-2017 à sa session de mai 2018.

### Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements

20. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements*, qui couvre la période allant du 1er juin 2016 au 31 mai 2017.

21. **Le Comité:**

- a) **a pris acte** du fait que le document rendait compte de l'application de l'ancienne politique de la FAO relative à la fixation des taux de recouvrement des dépenses d'appui aux projets (PSC) sur la période comprise entre juin 2016 et mai 2017, année de transition durant laquelle la FAO devait passer progressivement à la nouvelle politique de recouvrement des coûts, portant sur les dépenses d'appui directes (DAD) et les dépenses d'appui indirectes (DAI);



- b) **a retenu** que tous les projets financés par des fonds fiduciaires et ayant démarré pendant la période considérée s'étaient vu affecter des taux de prélèvement conformes à l'ancienne politique, qui était la politique approuvée en vigueur;
- c) **a pris note** du fait qu'en 2017, le Secrétariat, en étroite collaboration avec les partenaires fournisseurs de ressources concernés, avait appliqué la nouvelle politique de recouvrement des coûts de la FAO à certains projets en cours de formulation, et que la nouvelle politique serait pleinement mise en œuvre durant l'exercice biennal 2018-2019.

## Ressources humaines

### Gestion des ressources humaines

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 169/9), qui décrit dans les grandes lignes les principales réalisations en matière de gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation durant la période considérée. Le Comité a été informé de la décision prise par le Directeur général de ne pas appliquer le nouvel âge réglementaire de la cessation de service au personnel recruté avant le 1er janvier 2014 et a pris note de l'avis donné par le Conseiller juridique, à savoir que cette décision ne présente pas de risque juridique important.

#### 23. Le Comité:

- a) **a dit regretter** le manque de données et d'informations adéquates sur les ressources humaines à l'appui de l'analyse des progrès et réalisations obtenus sur l'année mentionnés dans le rapport;
- b) **a réitéré** la demande qu'il avait présentée à sa cent soixante-sixième session, en mars 2017, à l'effet que soient fournies, ainsi que le prévoit son mandat, des données statistiques relatives aux fonctionnaires et aux ressources humaines hors personnel dans un format normalisé, une demande qu'il avait aussi formulée à sa cent soixante-quatrième session et que le Conseil avait approuvé à sa cent cinquante-cinquième session;
- c) **s'est félicité** des améliorations dont il a été fait état s'agissant des procédures de sélection, de recrutement et d'évaluation des consultants et des titulaires d'accords de services personnels, tout en insistant sur le fait qu'il importait de faire preuve de souplesse dans l'application des nouvelles directives pendant la période de transition qui aboutira à leur application pleine et entière, et **a encouragé** le Secrétariat à veiller à ce que l'apport d'expertise technique par des consultants ne soit pas affaibli du fait qu'on exigerait à tous les postes la connaissance de langues supplémentaires et à réfléchir aux ajustements qui pourraient être apportés aux nouvelles directives pour éviter que l'exécution du programme ne soit perturbée;
- d) **a noté que** le taux de vacance de postes du cadre organique avait diminué, passant à 15,2 pour cent, au Siège et dans les bureaux décentralisés, et **a noté** toutefois que ce chiffre était toujours supérieur à la cible convenue de 15 pour cent;
- e) **a pris note** des améliorations en matière d'équilibre de la représentation géographique, avec une réduction du nombre de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés et par là même une augmentation du nombre de pays équitablement représentés, et **a encouragé** le Secrétariat à ne pas relâcher ses efforts dans cette direction;
- f) **s'est félicité** des améliorations dans l'équilibre hommes-femmes parmi le personnel depuis 2007 et **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre son action en vue d'instaurer la parité hommes-femmes dans ses effectifs, en particulier aux postes de direction;
- g) **a noté et encouragé** les efforts actuellement consentis pour accroître l'efficacité des processus et procédures de gestion des ressources humaines, notamment grâce à la modernisation de la plateforme de recrutement informatisée.

**Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)**

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)* (FC 169/10).

25. **Le Comité:**

- a) **a pris connaissance** des faits nouveaux concernant la Commission de la fonction publique internationale, et notamment des décisions et des recommandations adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies découlant de sa quatre-vingt-cinquième session (juillet 2017);
- b) **A noté les principales décisions prises par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à sa soixante-quatrième session (juillet 2017).**

**Contrôle**

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes**

26. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 169/11).

27. **Le Comité:**

- a) **a pris note** de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;
- b) **a accueilli favorablement** le complément d'informations fourni par le Secrétariat au sujet de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations énumérées dans le rapport détaillé pour 2016 et **a noté** que le Commissaire aux comptes serait en mesure de valider les progrès faits et résultats obtenus par la Direction et la suite donnée à ces recommandations durant l'examen des vérifications prévu pour la fin de 2017;
- c) **a félicité** le Secrétariat pour les progrès accomplis sur un grand nombre de recommandations, qui ont été classées avec succès, et **l'a invité instamment** à poursuivre ses efforts actuels en vue de clore les recommandations encore en suspens.

**Composition du Comité de vérification de la FAO**

28. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 169/12), dans lequel le Directeur général recommandait la nomination de M. Gianfranco Cariola comme membre de ce comité.

29. **Le Comité:**

- a) **a approuvé** la recommandation du Directeur général relative à la nomination de M. Gianfranco Cariola au Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans, renouvelable, la durée totale du mandat ne pouvant dépasser six ans;
- b) **est convenu** de présenter au Conseil son approbation en ce qui concerne cette nomination, laquelle prendra effet à la date d'approbation par le Conseil.

## Mandat du Comité de vérification de la FAO

30. Le Comité a examiné les modifications proposées au mandat du Comité de vérification de la FAO, y compris en ce qui concerne le rattachement hiérarchique aux organes directeurs et la procédure de nomination des membres du Comité de vérification.

31. **Le Comité:**

- a) **a rappelé** les débats dont cette question avait fait l'objet à des sessions précédentes;
- b) **a demandé** que, avant que le Comité financier prenne une décision à sa session de mai 2018, le Secrétariat mette en place une feuille de route pour l'examen des modifications proposées, par le biais de consultations informelles avec les membres du Comité financier;
- c) **a également demandé** que l'examen de la proposition de mandat révisé du Comité de vérification, sur laquelle le Comité financier s'est penché à sa cent soixante-neuvième session, soit inscrit pour décision à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en mai 2018;
- d) **a demandé en outre** au Secrétariat d'examiner la procédure de sélection des membres du Comité de vérification et d'élaborer des options en ce qui concerne le mode de sélection futur des membres, compte tenu des meilleures pratiques en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies, afin de les présenter au Comité financier à sa prochaine session ordinaire;
- e) **a noté** que la question des conflits d'intérêts entre les fonctions de médiateur/chargé des questions d'éthique serait abordée dans le cadre de l'examen du rapport annuel du Comité de vérification, qui serait présenté au Comité financier à sa session de mai 2018;
- f) **a également noté** que le Secrétariat continuerait d'étudier avec les autres organisations ayant leur siège à Rome la possibilité d'avoir en commun un médiateur et un bureau de l'éthique, et qu'il ferait rapport à ce sujet lors de la session de mai 2018 du Comité financier.

## Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

### Méthodes de travail du Comité financier

32. Le Comité a pris note du fait que pour atteindre ses buts et objectifs généraux il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail.

33. **À cet égard, le Comité:**

- a) **s'est déclaré favorable** à ce que le Comité financier tienne des réunions informelles avant ses sessions et apporte des contributions en ce qui concerne l'ordre du jour;
- b) **a souligné** qu'il importait qu'il reçoive les documents dans toutes les langues de la FAO et que la qualité en soit assurée dans toutes les langues, et ceci dans les délais convenus, pour qu'il ait le temps d'examiner la documentation avant les sessions;
- c) **a encouragé** le Secrétariat à promouvoir la diversité linguistique de l'Organisation en généralisant l'utilisation de toutes les langues officielles lorsqu'il présente les points de l'ordre du jour;
- d) **a demandé** au Secrétariat de donner, lors de la rédaction des documents destinés à être examinés à la fois par le Comité financier et par la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme, des indications explicites sur les aspects que chaque comité doit examiner.

## **Questions diverses**

### **Date et lieu de la cent soixante-dixième session**

34. Le Comité a été informé que sa cent soixante-dixième session se tiendrait à Rome, du 21 au 25 mai 2018.

**Documents communiqués pour information**

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 169/INF/2)
- Comptes vérifiés 2016 – Mutuelle de crédit de la FAO (FC 169/INF/3)
- Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour 2018-2019 (FC 169/INF/4)
- Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique – État des comptes et budget pour 2017 (FC 169/INF/5)
- Budget des commissions de lutte contre le criquet pèlerin (2018-2019) (FC 169/INF/6)